

Pour diffusion immédiate

**LION ÉLECTRIQUE CLÔTURE LE REGROUPEMENT D'ENTREPRISES
AVEC NORTHERN GENESIS ACQUISITION CORP. ET
FERA SES DÉBUTS EN TANT QUE SOCIÉTÉ COTÉE EN BOURSE**

MONTRÉAL, QUÉBEC - Le 6 mai 2021 – La Compagnie Électrique Lion (« Lion » ou la « Société »), fabricant de véhicules urbains de poids moyens et lourds 100 % électriques de premier plan, et Northern Genesis Acquisition Corp. (« NGA ») (NYSE : NGA), société d'acquisition à vocation spécialisée, ont annoncé aujourd'hui la clôture du regroupement de leurs entreprises déjà annoncé (le « regroupement d'entreprises »). Le regroupement d'entreprises a été approuvé par les actionnaires de NGA à une assemblée extraordinaire tenue le 23 avril 2021. À compter du 7 mai 2021, les actions ordinaires de Lion devraient commencer à être négociées à la cote de la New York Stock Exchange (« NYSE ») et de la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le nouveau symbole « LEV », et ses bons de souscription devraient commencer à être négociés à la cote de la NYSE sous le nouveau symbole « LEV WS » et à la cote de la TSX sous le nouveau symbole « LEV.WT ».

La transaction, y compris le placement privé simultané (IPAP), ont rapporté environ 490 millions de dollars US à Lion, après paiement des frais de transaction. Environ 90 millions de dollars US du produit net ont servi à rembourser des facilités de crédit et des titres d'emprunt en cours. La tranche restante du produit net tiré de la transaction devrait servir à financer la stratégie de croissance de Lion, notamment l'expansion prévue de la capacité de production de la Société aux États-Unis, la poursuite du développement de systèmes de batteries avancés, la construction prévue d'une usine de fabrication de systèmes de batteries hautement automatisée au Québec et d'autres objectifs généraux de l'entreprise.

« Aujourd'hui marque une avancée majeure dans l'évolution de Lion, alors que nous accélérons la mise en oeuvre de notre stratégie de croissance pour continuer à vendre des véhicules urbains de poids moyens et lourds 100 % électriques à la fine pointe de la technologie, tout en en développant de nouveaux », a déclaré Marc Bédard, président et fondateur de Lion. « Nous tenons à remercier NGA, nos investisseurs et notre conseil d'administration de partager et de soutenir notre mission d'être le chef de file de notre industrie ainsi que notre objectif d'améliorer notre société, notre environnement et, surtout, la qualité de vie de tous ceux qui nous entourent ».

Pierre Larochelle, président du conseil, a déclaré : « Nous sommes ravis de voir cette transaction réalisée avec succès et nous félicitons toute l'équipe de Lion pour cette étape importante. Nous sommes impatients d'accélérer le développement de Lion, et je crois que nous avons la bonne stratégie, la bonne culture et les bonnes personnes pour assurer la croissance de l'entreprise et créer de la valeur pour nos clients, nos employés, nos communautés et nos actionnaires ».

Marc Bédard continuera à diriger l'équipe de direction de Lion, tout en supervisant les initiatives de croissance stratégiques et l'expansion de la Société. Il sera épaulé par les dirigeants actuels de Lion : Nicolas Brunet, vice-président directeur et chef des finances, Yannick Poulin, chef de

l'exploitation et François Duquette, vice-président, chef des affaires juridiques et secrétaire général.

Ian Robertson et Chris Jarratt de Northern Genesis se joindront à Marc Bédard et à Pierre Larochelle au sein d'un conseil d'administration nouvellement formé, composé de huit administrateurs, dont six membres actuels du conseil de Lion.

Ian Robertson, cofondateur de Northern Genesis, a déclaré : « Lion dispose désormais d'un solide groupe d'actionnaires qui sont enthousiasmés par ses véhicules électriques, son modèle d'entreprise et les occasions de croissance qui s'offrent à elle. Chris Jarratt et moi-même sommes impatients de rejoindre le conseil d'administration et de travailler avec la direction de Lion, alors qu'elle entame la prochaine étape de sa vie en tant que société ouverte ».

Comme il a été indiqué précédemment, après la clôture du regroupement d'entreprises, Lion prévoit déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers un prospectus définitif non relié à un placement afin de devenir un émetteur assujéti en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec).

Financière Banque Nationale, BMO Marchés des capitaux et Roth Capital Partners, LLC ont agi à titre de conseillers financiers et Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. et Vinson & Elkins L.L.P. ont agi à titre de conseillers juridiques pour le compte de Lion. Barclays Capital Inc. a agi à titre de conseiller exclusif de Northern Genesis pour la fusion et les marchés des capitaux, tandis que Husch Blackwell LLP et Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. ont agi à titre de conseillers juridiques. Les placeurs (*placement agents*) étaient Barclays Capital Inc. (placeur principal), BMO Marchés des capitaux et Roth Capital Partners, LLC dans le cadre de l'IPAP. Mayer Brown LLP était le conseiller juridique du placeur principal.

Pour célébrer la réalisation de la transaction, l'équipe de Lion sonnera la cloche de fermeture de la séance de la NYSE à 16 h 00 (HAE) le 7 mai 2021. Une diffusion en direct de l'événement et une rediffusion seront disponibles sur le site <https://www.nyse.com/bell>. Un événement similaire aura lieu le 10 mai 2021, lorsque l'équipe de Lion sonnera la cloche d'ouverture de la séance de la TSX à 9 h 30 (HAE).

À propos de Lion Électrique

[Lion Électrique](#) est un fabricant innovant de véhicules zéro émission. La société crée, conçoit et produit des camions commerciaux urbains 100 % électriques de classe 5 à classe 8 et des autobus et minibus tout électriques pour le transport scolaire, adapté et collectif. Lion est un leader en électrification des transports en Amérique du Nord et conçoit, fabrique et assemble tous les composants clés de ses véhicules : châssis, ensembles batteries, cabines de camions et carrosseries d'autobus.

À la fine pointe des technologies, les véhicules Lion possèdent des caractéristiques uniques, spécialement adaptées aux besoins quotidiens de leurs utilisateurs. Lion est convaincu que la transition vers des véhicules entièrement électriques entraînera des améliorations majeures dans notre société, notre environnement et notre qualité de vie.

Déclarations prospectives

Toutes les déclarations ne portant pas sur des faits passés qui figurent dans le présent communiqué constituent des « déclarations prospectives » (et de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières) au sens donné au terme *forward-looking statements* dans le paragraphe 27A de la Loi de 1933, y compris les déclarations concernant l'inscription des actions ordinaires et des bons de souscription de Lion à la cote de la NYSE et de la TSX et les déclarations concernant le dépôt par Lion de son prospectus définitif non relié à un placement. Les déclarations prospectives se reconnaissent généralement à l'emploi de termes comme « croire », « continuer », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », éventuellement employés au futur ou au conditionnel, et par des mots comme « potentiel », « éventuel », « futur », « cible » et d'autres termes semblables qui indiquent des faits ou des tendances à venir ou qui n'énoncent pas des faits historiques, même si toutes les déclarations prospectives ne contiennent pas nécessairement ces termes. Les déclarations prospectives sont fondées sur diverses hypothèses, indiquées ou non dans le présent communiqué, et sur les attentes actuelles de la direction de Lion, sans qu'il s'agisse d'une prédiction du rendement réel. Les déclarations prospectives sont présentées dans le but d'aider les lecteurs à comprendre certains éléments clés des objectifs, buts, cibles, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de Lion, ainsi que de mieux comprendre les activités de Lion et l'environnement dans lequel Lion prévoit exercer ses activités. Le lecteur est avisé que ces renseignements pourraient ne pas convenir à d'autres fins et qu'ils ne sont pas destinés à servir de garantie, d'assurance, de prédiction ou de déclaration définitive d'un fait ou d'une probabilité pour un investisseur, qui ne doit pas s'y fier.

Les déclarations prospectives comportent des incertitudes et des risques inhérents, dont la plupart sont difficiles à prévoir et dont beaucoup sont hors du contrôle de Lion. Les déclarations prospectives se fondent sur un certain nombre d'hypothèses et sur d'autres facteurs que Lion estime appropriés et raisonnables dans les circonstances. Cependant, il n'est pas garanti que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes ou que la vision, les activités, les objectifs, les plans et les stratégies de Lion se réaliseront. De nombreux risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Lion Électrique, ou les événements ou développements futurs, diffèrent profondément de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives.

En outre, les déclarations prospectives reflètent les attentes, les opinions, les plans ou les prévisions de Lion à la date du présent communiqué. Lion prévoit que ses évaluations seront appelées à changer à mesure que la situation évoluera. Cependant, même si Lion décide d'actualiser les déclarations prospectives à un moment donné dans l'avenir, elle n'a aucune intention ni obligation de le faire, sauf si la loi applicable l'exige. Il ne faut pas considérer que les déclarations prospectives représentent les évaluations de Lion à une date postérieure à la date du présent communiqué. Les déclarations prospectives de Lion sont données entièrement sous réserve du texte intégral de la présente mise en garde. La version intégrale de la mise en garde relative aux déclarations prospectives ainsi qu'une description des hypothèses et des facteurs de risque qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Lion, ou sur les événements ou les développements futurs de Lion, lesquels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives, sont incluses dans la déclaration d'inscription sur formulaire F-4 déposé par Lion sur EDGAR, sous son profil, à l'adresse www.sec.gov.

Personnes-ressources :

MÉDIAS

Patrick Gervais

Vice-président, Marketing et Communications

Patrick.Gervais@thelionelectric.com

514 992-1060

INVESTISSEURS

Isabelle Adjahi

Vice-présidente, Relations avec les investisseurs et développement durable

Isabelle.Adjahi@thelionelectric.com

450 432-5466, poste 171